

Décision N° 2022-269

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre Gommette Production et la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois

LE MAIRE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal N°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux articles L 2122-22 et L 2123 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité d'organiser des manifestations culturelles, et notamment des spectacles qui entrent dans le cadre de la programmation Jeune Public proposée à l'auditorium :

- Le 26 janvier 2023 à 10h et 14h45 (scolaires)

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de mettre en œuvre des projets d'éducation artistique et culturelle en permettant notamment la rencontre avec les artistes et la pratique artistique des jeunes Génoméfiains,

VU les propositions de Madame Virginie RICHE agissant au nom et pour le compte de Gommette Production en qualité de Présidente, de programmer, à la date indiquée ci-dessus, deux représentations pour un montant net à payer de **3538,78 € TTC** (Trois mille cinq cent trente-huit euros et soixante-dix-huit centimes), ce coût comprenant :

- Le prix de cession des 2 représentations : 2 600 € HT
- Les défraiements transport : 400 € HT
- Les défraiements repas et hébergement au tarif Syndeac : 354,30 € HT
- TVA 5,5 % : 182,33 €

DECIDE,

DE SIGNER le contrat de cession avec Gommette Production pour le spectacle précité,

D'AUTORISER le règlement des dépenses afférentes, et notamment :

- Le règlement des droits d'auteurs à la SACEM et autres organismes

IMPUTATION à la fonction 30, article 6188 par prélèvement au Budget Communal.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal, à sa plus prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 11 octobre 2022,


Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

